



Droits de succession

Par **Plaide**, le **09/04/2019** à **19:28**

Ma belle-mère à acheter une maison en 1980 elle nous a mis locataire nous lui avons versé un loyer pendant plusieurs années puis ensuite elle nous a donné la maison justificatifs fait chez un notaire nous avons payer les frais de donations

Elle vient de décéder un autre notaire gère la succession puis il le veut évaluer cette maison, nous ne comprenons pas pour nous elle nous revient!!

Il y a 2 enfants es ce l'autre qui la demande dans la succession?

Par **Visiteur**, le **09/04/2019** à **19:55**

Il est clairement dit que tout nouveau sujet doit comporter les traditionnelles formules de politesse, telles que bonjour et merci

BONJOUR donc,

La loi est bien faite, c'est tout à fait normal au nom de l'équité des droits entre héritiers...

Le bien ne vous est pas enlevé mais est rapporté pour le calcul de l'actif successoral à la succession C'est la valeur à cette date qui est prise en compte pour évaluer les parts à recevoir par chacun.

Par **Plaide**, le **09/04/2019** à **20:23**

Je suis désolé de ne pas vous avoir dit bonjour ce n'est pas dans mes habitudes je vous remercie beaucoup pour la réponse